



AuM

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015

Madame Michèle LERNOUT, Maire, a procédé à l'installation de Monsieur Alexis FONTANA, conseiller municipal, en remplacement de Madame Magalie LAURENT, démissionnaire.

1. Décision modificative n° 1 au budget 2015

L'assemblée a décidé l'inscription des crédits budgétaires suivants sur le budget 2015 :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes :	- 112 000,00 €
Section d'investissement : recettes :	+ 250 000,00 €.
	- 250 000,00 €.

2. Décision modificative n° 1 au budget assainissement 2015

L'assemblée a décidé l'inscription des crédits budgétaires suivants sur le budget assainissement 2015 :

Section d'investissement : dépenses et recettes : 108 356,37 €.

3. Taxe sur la consommation finale d'électricité – modification du coefficient

Le Conseil Municipal a fixé le coefficient de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 6, applicable dès le 1^{er} janvier 2016 conformément à la législation en vigueur.

4. Indemnité de conseil au comptable du trésor

Une indemnité de conseil au comptable du trésor a été accordée à compter du 1^{er} juillet 2014.

5. Tarification des prestations au 1er septembre 2015

Des modifications ont été apportées à la tarification des prestations, applicables à compter du 1^{er} septembre 2015. Les tarifs devenus désuets seront supprimés à compter de la même date.

6. Actes reçus en la forme administrative : désignation d'un maire-adjoint pour représenter la commune

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Cédric GUILLAUMON, Maire Adjoint, pour représenter la commune dans les actes passés en la forme administrative.

7. Allée des Mauves : remise en état de la voirie – convention de participation financière avec les copropriétaires

Dans le cadre des travaux de remise en état de la voirie de l'allée des Mauves, une convention de participation financière sera conclue avec les copropriétaires. La Commune prendra en charge 50% des travaux, soit la somme de 15 580,00 €, l'autre moitié sera partagée entre les 4 copropriétaires.

8. Allée des Mauves : intégration des voiries dans le domaine public communal après travaux de remise en état

L'assemblée a décidé d'intégrer dans le domaine public communal une partie des parcelles AH 325 (superficie de 1a 12ca), AH 286 (superficie de 4a 45 ca) et parcelle AH 347 (superficie de 74 ca), cessions consenties à titre gratuit.

9. Communauté de Communes du Grand Pic St Loup : convention portant exécution de prestations de services pour l'utilisation de la balayeuse – année 2015

Madame le Maire est autorisée à signer la convention de mise à disposition du service de la balayeuse (véhicule et personnel) à raison de 78 journées par an, pour une durée d'un an et un montant s'élevant à 27 463,80 €.

10. Communauté de communes du Grand Pic St Loup – convention constitutive d'un groupement de commandes pour le contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs pour les années 2015 – 2016 – 2017 – 2018

Le programme de contrôle des équipements sportifs et des aires de jeux pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018 est adopté. Une convention constitutive d'un groupement de commandes publiques sera établie avec la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

11. Parcelle BP n°69 Zae du Rouergas issue de la parcelle BP n° 68 – Aliénation à la SCI BCFM

L'assemblée a autorisé la vente de la parcelle cadastrée BP 69 d'une superficie de 3 000 m², détachée de la parcelle cadastrée BP 68, au prix de 210 000 € soit 70 € le m² à la SCI BCFM.

12. Maison de la Petite Enfance : délibération actant la création et l'ouverture de la structure

Le Conseil Municipal acte la création et l'ouverture de la Maison de la Petite Enfance à compter du 24 août pour le personnel et du 25 août 2015 pour l'accueil des enfants.

13. Maison de la Petite Enfance : réorganisation des services du multi-accueil collectif et familial « Les Lutins »

Suite à son installation dans le nouveau bâtiment de la Maison de la Petite Enfance, l'assemblée a adopté la réorganisation des services du multi accueil collectif et familial « Les Lutins », effective à compter du 24 août 2015. Cette réorganisation porte sur les locaux, l'équipe, le temps de travail du personnel, les congés et récupérations.

14. Maison de la Petite Enfance : modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement du multi-accueil « Les Lutins »

Le Conseil Municipal a adopté les modifications du règlement de fonctionnement du multi accueil collectif et familial « Les Lutins » ainsi que du projet d'établissement ; ces documents entreront en vigueur à compter du 24 août 2015.

15. Maison de la Petite Enfance : approbation de la convention médicale pour le multi-accueil collectif et familial « Les Lutins »

L'assemblée a approuvé la convention médicale pour le multi accueil collectif et familial « Les Lutins » prenant en compte l'élargissement des missions du médecin de l'établissement et la réduction de sa durée d'intervention dont la rétribution se fera sur la base de 3 visites par mois.

16. ALSH pour adolescents : modification et mise à jour des règlements de fonctionnement et du projet pédagogique

Le règlement de fonctionnement des espaces jeunesse et multimédia ainsi que le projet pédagogique ont été mis à jour. La date d'application de ces documents est fixée au 1^{er} septembre 2015.

17. **Renouvellement de l'activité théâtre au collège François Villon – Année 2015 – 2016**
L'activité théâtre à destination des collégiens en partenariat avec le foyer socio-éducatif du collège François Villon sera renouvelée pour l'année scolaire 2015/2016. Elle s'adresse à un groupe de 14 à 28 élèves maximum durant 30 séances de deux fois une heure, du 24 septembre 2015 au 16 juin 2016. Une participation de la famille de 25 € par enfant sera demandée. La contribution du foyer socio-éducatif et de la Mairie sera modulable en fonction du nombre d'inscrits.
18. **Salon de l'artisanat – tarification des droits de place et modalités de remboursement**
Les tarifs des droits de place au salon de l'artisanat sont fixés à 100 € pour un stand de 7 m² et 180 € pour 11m². Les modalités de remboursement en cas d'absence d'un exposant ont également été fixées.
19. **Saison culturelle – tarification**
Les tarifs pour la saison culturelle ont été adoptés à compter du 17 août 2015 : tarif plein 10 € et tarif réduit 5 € (appliqué sous conditions).
20. **Séjour des séniors à la journée – Détermination des tarifs**
Les tarifs des séjours des séniors à la journée ont été déterminés : la participation forfaitaire par personne est fixée à 25 € par voyage, celle de la Commune sera modulable en fonction du prix du voyage et du nombre d'inscrits dans la limite maximale de 60 € par individu.
21. **Personnel territorial – protection sociale complémentaire : risque santé – mandat au Centre de Gestion de l'Hérault : procédure de passation d'une éventuelle convention de participation**
Dans le cadre de la participation financière de la Commune à la protection sociale complémentaire risque Santé du personnel, le Conseil Municipal a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence que le CDG 34 va engager en 2015. L'assemblée prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'elle puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le CDG 34 à compter du 1^{er} janvier 2016.
22. **Personnel territorial – modification du tableau des emplois**
Le nouveau tableau des emplois du personnel territorial a été adopté.
23. **Information sur les décisions prises par délégation du conseil municipal**
Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Questions diverses :

• **Bilan financier des TAP/ALP – année scolaire 2014/2015**

Le bilan financier des TAP/ALP pour l'année scolaire 2014/2015 a été présenté à l'Assemblée.

LE MAIRE



Michèle LERNOUT

